

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2019-2020



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°23 - publié le 22 janvier 2020



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 10

REUNION DU
21/01/2020

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

RAPPEL

- **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

DOSSIER N° 38 (annule et remplace le dossier N° 35 du 14/01/2020)

Match n° 21492119/, Portes Hautes Cévennes 2 / Vallon Pont D'Arc 1, Seniors D4, poule F du 05/01/2020

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de Vallon Pont D'Arc dite recevable concernant les joueurs de Portes Hautes Cévennes pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Portes Hautes Cévennes qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après les vérifications de la feuille de match Portes Hautes Cévennes 1/ O.Ruoms 1, Séniors R.3, poule H, du 15/12/2019, il s'avère qu'un joueur a participé à la rencontre de référence. GONCALVES Loïc, licence N° 2598632544,

Pour ce motif la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Portes Hautes Cévennes.

Résultat : Portes Hautes Cévennes 2 : - 1 point, 0 but.

Vallon Pont d'Arc 1 : 3 points, 1 but.

Le compte du club de Portes Hautes Cévennes sera débité de 37,00 euros pour frais de dossier.

DOSSIER N° 39

Match n° 21491314, Chabeuil FC 2/ Larnage FC 1. Séniors D.3 poule B. du 19/01/2020.

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de LARNAGE dite recevable concernant les joueurs de Chabeuil pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Chabeuil qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Mioms AL 1 / Chabeuil FC 1, séniors R.3, poule G, du 07/12/2019, il s'avère qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte Larnage sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 40

Match n°21873882, FC 540 /1, CREST AOUSTE 2, U.18.D.4, poule D du 19/01/2020

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de FC 540 dite recevable concernant les joueurs de Crest Aouste pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Crest Aouste qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Val d'Ay 1 / Crest Aouste 1, U.18.D.1 du 11/01/2020, il s'avère qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre de référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de FC 540 sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 41

Match n° 216811537/, Hostun 2 / AS du Dolon 2, Seniors D4, poule B du 19/01/2020

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de AS du Dolon concernant la qualification et la participation du joueur BONTOUT Lucas du club de Hostun pour le motif suivant : la licence du joueur BOUTOUT Lucas a été enregistrée moins de quatre jours francs avant le jour de la présente rencontre.

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que la licence N° 2543369995 du joueur BONTOUT Lucas a été enregistrée le 14/01/2020 et qualifié le 19/01/2020.

La commission dit : le délai des 4 jours francs de qualification a bien été respecté et le joueur était qualifié pour jouer la rencontre et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de l'AS du Dolon sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°23

REUNION du 16 et 20 Janvier 2020

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. Bernard DELORME.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

LA COMMISSION VOUS SOUHAITE A TOUS ET A TOUTES D'EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNEE

A L'ATTENTION DES CLUBS

Les poules de la phase 2 de la catégorie D5 seront disponibles très bientôt (pour la fin du mois) sur le

site du District : = PHASE D5 ACCESSION

= PHASE D5 CHALLENGE

APPEL A CANDIDATURE : Les Clubs qui souhaitent proposer leurs installations pour les parties finales des différents championnats, pour la fin de saison, sont priés de se faire connaître, en envoyant un mail sur la boîte mail « compétitions seniors », et faire acte de candidature.

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont l'obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

Toute modification devra respecter la chronologie du point 2 ci-dessous :

2. Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :
 - Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).
 - Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

FMI

Il apparait que trop de feuilles de match Informatisées qui ne nous parviennent pas.

En cause principalement un mauvais paramétrage des coordonnées footclubs.

La Ligue vous a envoyé un mail vous rappelant les démarches à accomplir sur footclubs.

2^{ème} rappel, pensez à communiquer le mot de passe des rencontres aux personnes présentes le jour du match.

IMPORTANT FMI : Penser à échanger les mots de passe et les identifiants, avec les différents utilisateurs de la tablette FMI.

A partir de ce jour, les clubs seront amendés pour non utilisation de la FMI. Sachez toutefois que la non utilisation répétitive de la FMI peut entraîner des retraits de points.

CHAMPIONNAT D5 MODALITES D'ACCESSION

CHAMPIONNAT D5 EN 2 PHASES :

Pour la seconde phase les poules seront composées, des 3 premières équipes de chaque poule de la première phase, ainsi que les X meilleurs 4^{ème}, pour former 12 poules de 6 équipes.

Les autres équipes restantes de D5 disputeront le challenge D5 (X poules de X équipes).

A l'issue de la seconde phase, les premiers de chaque poule accéderont au niveau D4 (en cas de désistement ou d'impossibilité d'une équipe finissant 1^{ère} de sa poule, le second de la dite poule prendra sa place. Si les 2 équipes finissant 1^{er} et 2^{ème} de la poule ne peuvent accéder en D4 pour une raison quelconque, une équipe de D4 sera repêchée automatiquement).

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphan

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable: Éric THIVOLLE

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 et D4

Responsable : Bernard DELORME

REFERENT D5

Responsable : André GALLICE

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU

La rencontre de coupe René Giraud PEYRINS / ALBOUSSIERE faisant l'objet d'une instruction en commission de discipline, la rencontre de cadrage prévue le 26/01 est reportée, le Club de SARRAS ST VALLIER devra attendre la décision de celle-ci pour connaître son adversaire.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Denis GLANDU

COUPE « PAUL GATEAUD » :

Match à rejouer suite à une coupure de courant.

RHONE CRUSSOL 07/ US. VEORE MONTISON le jeudi 30 janvier 2020, stade des Combes GUILHERAND GRANGES.

CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE :

Match de cadrage : ASPTT VALENCE / VALENCE MEDICAL le lundi 27 janvier 2020 à 21h, stade Jean Perdrix.

INFO :

Vu le nombre de rencontres remises en raison des intempéries, vous devez consulter le calendrier, les dates des matches ayant changées.

VETERANS

Responsables : André GALLICE - Stéphan MONTALBANO

Le tirage au sort de la Coupe Vétérans a été effectué ce jour par Mr DELORME.

Les matchs devront se jouer impérativement le **7 février 2020**.

L'utilisation de la FMI est obligatoire.

FUTSAL

Responsable : Stéphan MONTALBANO



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 23 Réunion du 17 /01/2020

Présents : Roselyne LAULAGNET, Thomas FUSTIER, Philippe AUBERT , Flavie CHANAS, Robert ASTIER

ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TOURNOIS

Responsable :

Robert ASTIER- Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

- BEAUMONTELEGER
U7, U9, U11 le 01/05/2020
U13 le 30/05/2020
- TOURNON : (Futsal)
U7, U9,U13 le 22/02/2020
U11 le 23/02/2020

CATEGORIE U9 et U7

Responsables :

Thomas FUSTIER - Sébastien DESCHAMPS –Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules U9 sont disponibles sur le site du District.

1^{er} plateau de le 2^{ème} phase

U9 le 15/02/2020

U7 le 14/03/2020

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu :

VALENCE FC, MOURS US, JS LIVRON, FC LARNAGE, AS VEORE MONTOISON, RHONE CRUSSOL FOOT 07, ES BOULIEU LES ANNONAY.

Calendriers Phase PRINTEMPS :

Les calendriers de la Phase PRINTEMPS sont en ligne sur le site du District. Ils sont disponibles sous Documents/Documents/Compétitions/FOOT D'ANIMATION.

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

BOURGEOIS :

Poule I : Exempt 99 remplace VEORE-MONTOISON 3.

Gestion U12F :

Le calendrier de la pratique U12 Féminines est à paraître prochainement.

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 08 Février 2020.

CATEGORIE U13

Responsables :

Sébastien DESCHAMPS - Thomas FUSTIER - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

- **COUPE FESTIVAL PITCH U 13**

Le 2^{ème} tour du Festival U 13 Pitch aura lieu **le 1 Février 2020 à 14h30**

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau.

Le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule pour tout changement d'horaire.

Pour jouer le matin vous devez obtenir l'accord de tous les clubs si non le plateau reste à l'heure officielle 14h30

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque plateau, effectuer l'épreuve de jonglage ; cette épreuve est obligatoire.

ATTENTION : Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.

Vous devez télécharger la feuilles de match spécifiques coupe en double exemplaires ainsi que les feuilles de résultats sur le site dans la rubrique documents puis documents compétitions.

Les poules sont disponibles dans le PV du 03/01/2020 ou sur le site du District dans la rubrique document

- **COUPE CHARLES ANDRE U 13**

Le 1^{er} tour du Festival U 13 Pitch aura lieu **le 1 Février 2020 à 14h30**

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau.

Le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule pour tout changement d'horaire.

Pour jouer le matin vous devez obtenir l'accord de tous les clubs si non le plateau reste à l'heure officielle 14h30

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque plateau, effectuer l'épreuve de jonglage ; cette épreuve est obligatoire.

ATTENTION : Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.

Vous devez télécharger la feuilles de match spécifiques coupe en double exemplaires ainsi que les feuilles de résultats sur le site dans la rubrique documents puis documents compétitions et les envoyer dès le lundi au District par courrier (seules les feuilles de matchs de championnat sont scannées)

Les poules sont disponibles dans le PV du 03/01/2020 ou sur le site du District dans la rubrique document

IMPORTANT :

Les tours suivants étant le 15/02/2020, il est absolument obligatoire de scanner dès le lundi la feuille de match avec le résultat des jongles et le feuille de classement à la boîte mail des jeunes.

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U15 à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers de la 2^{ème} phase sont disponibles sur le site du District ou sur footclubs

Poule A : les 4 premières équipes des poules A et B de la 1^{ère} phase

Poule B : les autres équipes et VALS LES BAINS, nouvelle équipe

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h 30

Le club recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à la Commission des Jeunes pour le lundi midi

Les calendriers de la 2^{ème} phase sont disponibles sur le site du District ou sur footclubs

Poule A : les 4 premières équipes des poules A et B de la 1^{ère} phase

Poule B : les autres équipes et EYRIEUX AMBROIYE nouvelle équipe

Première journée le 08/02/2020

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

Le recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à la Commission des Jeunes pour le lundi midi

Les calendriers de la 2^{ème} phase sont disponibles sur le site du District ou sur footclubs :
1 poule de 9 équipes (F C DIOIS nouvelle équipe)

1^{ère} journée le 08/02/2020

CATEGORIE U18

Responsable :

Claude BRESSON - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Informations importantes

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées pour les matchs avancés au samedi en début de saison,

La commission des Jeunes a pris la décision suivante :

- Rappel : en U 18 l'horaire officiel des matchs est le dimanche à 10 h
- Toutes les demandes de modifications de jour et d'horaire se feront obligatoirement par footclubs (article 13)

- Cela prendra effet
En D1 et D2 à partir de 01/01/2020
En D3 et D4 dès le début de la 2^{ème} phase

Penser à effectuer vos demandes de modifications de jours ou d'horaires suffisamment à l'avance.

Les accords ou refus doivent être impérativement donnés pour le 12^{ème} jour avant la date de la rencontre

Catégories d'âge

En U18 peuvent participer en nombre illimité les U18, U17 et U16

Les U15 n'ont pas le droit de jouer en U18

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Documentation Futsal Jeunes

Les points clés du règlement Futsal Jeunes est en ligne sur le site du District dans l'arborescence
« DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL » .

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter OBLIGATOIREMENT avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le support de suivi du déroulement du plateau, et le règlement sportif des compétitions.

Déroulement des plateaux

Il est rappelé que les plateaux Futsal Jeunes sont des compétitions officielles, et qu'à ce titre les contrôles des licences sont effectués avant le début des plateaux. A l'identique de la pratique plein-air, les clubs doivent présenter une liste de licenciés issue de Footclub ou bien se munir d'un support de l'application Footcompagnon pour la vérification de la qualification des joueurs présentés.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleur différente.

Prochains Rdv Futsal Jeunes et Féminines

-Le 26 Janvier 2020 :

U13G : ½ Finales Niveau 1.

U13G : Finale Niveau 2.

-Le 16 Février 2020 :

U18F : Finale à Charmes sur Rhône.

Seniors F : Finale à Charmes sur Rhône.

-Le 29 Février 2020 :

U13G : Finale à Bourg de Péage.

U15G : Finale à Bourg de Péage.

U15F : Finale à Bourg de Péage.

U18G : Finale à Bourg de Péage.

Les rencontres sont en ligne sur les agendas des clubs. Les clubs y trouveront les informations concernant leur convocation.

INFORMATIONS FINALES REGIONALES

Lors sa réunion du 23 septembre 2019, le Bureau Plénier de la LAURA Foot s'est prononcé pour abandonner dès cette saison le principe d'une organisation au niveau régional d'une journée finale Futsal en direction des Féminines et des Jeunes.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 18 du 20 janvier 2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Mail : competitions.feminines@drome-ardecche.fff.fr

Les calendriers de la phase 2 pour les catégories D2 et D3 sont disponibles sur le site du district.
Pensez à vérifier les installations saisies et faire remonter rapidement les changements si besoin.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Mail : competitions.feminines@drome-ardecche.fff.fr

Les calendriers de la phase 2 pour les catégories D1 et D2 sont disponibles sur le site du district.
Pensez à vérifier les installations saisies et faire remonter rapidement les changements si besoin.

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h 30

COUPES CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Le tirage du 1^{er} tour de la coupe CAMPOU WOLF s'est déroulé jeudi 16 janvier au district Drôme Ardèche et a été fait par Mathilde REBOULLET.

Le calendrier des matchs est disponible sur le site du district. Merci de vérifier les installations saisies et faire remonter rapidement les changements à effectuer si nécessaire.

FUTSAL – CHALLENGE JEAN PIERRE VAUX

La première journée (1/2 finale) du tournoi futsal séniors s'est déroulée samedi 18 janvier sur 3 sites.

Sont qualifiés pour la finale du 16 février à Charmes les clubs suivants : Roiffieux, Montmiral Parnans, Cornas, Rhône Crussol, Pierrelatte et PAF Aouste.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Référent FMI au district : Eric MILHAN

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur footclubs (l'article 13 des Règlements Sportifs du District).

Au préalable le club qui demande la modification, doit informer par téléphone le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours.

Nous demandons aux clubs de répondre au plus vite aux demandes effectuées afin de pouvoir respecter les délais.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 22

ARBITRES EN RESERVE DU WEEK END DU 01 & 02/02/2020

- **D 2** : JOUAN Jannick
- **D 3** : CALATAYD Renaud

CARNET NOIR

La C.D.A. a appris le décès du papa de notre arbitre Philippe BILLON. Elle lui présente, ainsi qu'à sa famille, ses plus sincères condoléances.

TEST PHYSIQUE T.A.I.S.A

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière séance de rattrapage aura lieu **le samedi 1er février 2020 au stade synthétique de PONT DE L'ISERE.**

Il est instamment rappelé à tous le caractère OBLIGATOIRE de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique.

Déroulement :

- 13h00 : Accueil des arbitres
- 13h15 à 13h30 : Echauffement
- 13h35 : Début du test physique
- 14h30 : Fin de l'épreuve physique

Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde...) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne en priorité les arbitres blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison 2019/2020.

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de tours minimum lors des précédents tests peuvent y participer.

Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison sportive 2019/2020

EQUIPEMENT DES JOUEURS

Vous trouverez ci-dessous les dispositions relatives à la Loi 4 (équipement des joueurs) donc l'application est OBLIGATOIRE, quelle que soit la compétition.

Équipement obligatoire

L'équipement obligatoire de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- un maillot avec des manches.
- un short.
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes.
- des chaussures.

Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtements.

Un joueur ayant perdu accidentellement une chaussure ou un protège-tibia doit les remplacer le plus vite possible et au plus tard lors du prochain arrêt de jeu ; si, avant de le faire, le joueur joue le ballon et/ou marque un but, le but est accordé.

L'arbitre peut autoriser le port du collant à condition que celui-ci soit de la même couleur que le short pour l'ensemble de l'équipe (période hivernale).

Par contre, **le port du cache-cou est STRICTEMENT interdit** car dangereux dans le cas où un joueur retient son adversaire (risque d'étranglement).

Le ruban adhésif ou "tip-top" placé sur les chaussettes pour tenir le protège-tibia est toléré en compétitions Drôme-Ardèche même si la couleur est différente.

Le sous-pull doit être OBLIGATOIREMENT de la même couleur que la couleur principale de la manche du maillot (ex : bleu/bleu).

Le port des gants est autorisé pour les gardiens et les joueurs.

EXCLUSION TEMPORAIRE (CARTON BLANC)

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Les dispositions relatives à l'exclusion temporaire s'appliquent à tous les joueurs et/ou remplaçants y compris le gardien de but.

PRECISIONS (cas concret) :

- Lorsque l'arbitre exclu temporairement un joueur titulaire, celui-ci devra se tenir sur le banc des remplaçants pour une durée de 10 minutes.
- Si ce joueur tient des propos injurieux, blessants et ou grossiers à l'égard de l'arbitre pendant la durée de son exclusion temporaire, il sera exclu définitivement par l'arbitre (carton rouge). De ce fait, l'équipe concernée jouera à 10 jusqu'au coup de sifflet final de la rencontre et/ou des prolongations.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Au cours de la saison dernière, l'IFAB a expérimenté d'importants changements au niveau des lois du jeu. A cet égard, la plupart des expériences menées jusqu'à présent ont été couronnées de succès. De ce fait, une nouvelle procédure de la balle à terre a été instaurée depuis le 1^{er} juillet 2019.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

L'arbitre laisse tomber le ballon au sol (sans coup de sifflet) en s'assurant que les joueurs (*partenaires et adversaires*) soient situés au moins à 4m du ballon jusqu'à que celui-ci soit en jeu (*Le ballon touche le sol*). Si le ballon ne touche pas le sol, la remise en jeu sera refaite (*pas forcément par le même joueur*).

PRECISIONS :

- Si l'arbitre arrête volontairement le jeu en donnant un coup de sifflet (*2^{ème} ballon sur le terrain, joueur blessé...*), la balle à terre sera donnée à l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois à l'endroit où celui-ci a été touché par le joueur concerné. Si le ballon se trouvait dans la surface de réparation au moment du coup de sifflet de l'arbitre, la balle à terre sera donnée OBLIGATOIREMENT au gardien de but quel que soit le joueur (*partenaire et adversaire*) qui a joué le ballon.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain avec une incidence sur l'action de jeu (*l'équipe peut entamer une attaque prometteuse, le ballon entre directement dans les buts ou récupéré par l'équipe adverse*), le jeu sera arrêté et reprendra OBLIGATOIREMENT par une balle à terre donné à l'équipe qui possédait le ballon au moment du contact entre le ballon et l'arbitre.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain sans incidence sur l'action, le jeu se poursuivra normalement.

INFORMATION A TOUS LES ARBITRES JEUNES & ADULTES

- La C.D.A vous rappelle que vous avez l'**obligation** d'arriver sur les lieux de votre rencontre au minimum **une heure avant le coup d'envoi**.
- la C.D.A. rappelle à tous les arbitres adultes et jeunes, qu'il est impératif de CONSULTER tous les vendredis soirs et les samedis matins, le site internet du District afin de prendre connaissance des dernières informations (reports de rencontres, décisions intempéries...).
- **Mois de janvier** : Attention aux désignations futsal, plusieurs journées sont programmées tout au long du mois de janvier 2020.
- La C.D.A. Vous informe que lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement. Merci d'être vigilant.
- La C.D.A. vous rappelle que désormais, La Commission Départementale de Discipline se réunit le mercredi soir et non plus le jeudi. Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports, dernier

délai le mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.

- **Certificats médicaux** : La Commission Départementale des Arbitres tiens à vous signaler que lorsque vous remettez votre Certificat Médical au District, vous devez en parallèle prendre contact avec la commission.

DESIGNATIONS ARBITRES & DELEGUES - Plateaux FUTSAL

U13 - Finale N 1 et Finale N 2 du 26/01/2020

Dimanche 26/01/2020 - MATIN (Présence 8H45) - U 13

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
SALAISE Gymnase à coté du stade de foot	KHEBIBECHE Yanis	MATAICH Mouaad	ANDRE Mylan	BETTON Bernard	U13 ½ Finale N1 Poule A
PRIVAS Gymnase Lancelot	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	BULTER Sylvain	POMMIER Michel	U13 ½ Finale N1 Poule C

Dimanche 26/01/2020 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - U 13

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
SALAISE Gymnase à coté du stade de foot	KHEBIBECHE Yanis	MATAICH Mouaad	ANDRE Mylan	BETTON Bernard	U13 ½ Finale N1 Poule B
PRIVAS Gymnase Lancelot	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	BULTER Sylvain	POMMIER Michel	U13 Finale N2

- Repas midi : Attention : Le club support ne fournit pas le casse-croûte.

- Indemnité : 40€ pour une ½ journée, et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement

Attention : Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc à 9 m)

Carton Jaune = 2 minutes dehors

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant le Commission Départementale des Arbitres doivent être envoyés à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPALES »

Il est rappelé aux Clubs, qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, qu'il est impératif d'avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence.

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.

Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la C.D.A. afin d'éviter les déplacements inutiles des observateurs.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant chaque rencontre (via votre compte myFFF).

Comme annoncé à l'assemblée générale, le dernier délai toléré est le lundi à 17 heures pour les rencontres qui se dérouleront 15 jours plus tard.

Des contrôles seront effectués chaque semaine et les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est-à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toutes absences de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doivent être justifiées par un retour à l'adresse email de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) dans les plus brefs délais, sinon ceux-ci seront considérés comme indisponibilité non justifiée.

Le règlement intérieur sera appliqué.

LISTE OFFICIELLE DES COORDONNEES DES ARBITRES

La C.D.A. Informe tous les clubs, qu'à partir de cette saison, la liste des coordonnées téléphonique des arbitres n'est plus disponible sur le site internet du District.

Désormais, en cas de besoin, vous pouvez la consulter à partir de la boîte mail officielle de votre club.

RAPPEL AUX CLUBS - DEMANDES D'ARBITRES -

La Commission Départementale des Arbitres rappelle à tous les clubs, que toute demande d'arbitre doit se faire sur document spécifique, à l'adresse : **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

L'ensemble des informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : « PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE »

FEVRIER 2020

- Samedi 01 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA

- Samedi 01 février :

Formation continue des arbitres seniors (rattrapage)

- Samedi 22 février :
Formation continue des arbitres U15 et U18

- **Samedi 29 février : (attention date modifiée)**
Formation continue des arbitres classés U15 et U18

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :
Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 22 juin :
Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

ATTENTION - FMI - MATCH NON JOUE

Lorsque votre rencontre est non jouée pour diverses raisons (hormis le forfait d'une des deux équipes), merci de ne pas saisir la FMI mais d'adresser un mail au District et d'appeler la permanence du week-end.

COURRIERS DES ARBITRES

- VIALATTE Bruno : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- JOLIVALT Clément : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- GHARIBIAN Stéphane : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- NDIAYE Falou : Courriel de félicitations des deux équipes D 5 du 19/01/2020, lu et noté
- YESILTEPE Dursun : Courriel sur l'annulation (terrain impraticable) de la rencontre U18 du 19/01/2020, lu et noté
- BENOIT Christophe : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- GALOYAN Youri : Rapport circonstancié de la rencontre D4 du 19/01/2020, lu et noté
- DELUBAC Cassandra : Indisponibilité jusqu'au 20/02/2020, dans l'attente d'un certificat de reprise

COURRIERS DES CLUBS

- U.S. VALLEE JABRON : Information sur la rencontre D5 du 19/01/2020, lu et noté
- A.S. ALBOUSSIÈRE: Courriel sur la bonne prestation de l'arbitre BINAUD Laurent, lu et noté, remerciements
- F.C. ROCHEGUDIEN : Demande d'arbitre en U15 D4 du 25/01/2020, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- F.C. MONTMIRAL PARNANS : Forfait de leur équipe en D5 du 19/01/2020, lu et noté
- F.C. LA COUCOURDE : Courriel sur l'incident survenu en D5 du 19/01/2020, lu et noté

RECEPTION DES VOEUX 2020

- CARROUGE Romuald (Arbitre): Remerciements

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT